



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service des affaires juridiques et financières

**DECISIONS DU MAIRE N° DC – 2024-19 A N°DC – 2024-21
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS**

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu les décisions du Maire n° DC-2023-47 à DC-2023-53 portant attribution de marchés publics ;

Considérant que les lots 7 9 10 de la consultation ont été attribués postérieurement aux décisions du Maire n° DC-2023-47 à DC-2023 ;

DECIDE :

Que les marchés n°23-028, 23-029 et 23-030 relatifs à l'aménagement du PPE de la Raude sont attribués comme il suit :

Article 1 : Décision DC-2024-19

Le marché de travaux pour l'aménagement du PPE de la Raude – Lot 07 – Chauffage Ventilation rafraichissement plomberie sanitaire est attribué à la société RABY (01 – JASSANS RIOTTIER) pour 445 891,80 € HT.

Article 2 : Décision DC-2024-20

Le marché de travaux pour l'aménagement du PPE de la Raude – Lot 09 – Aménagement extérieur est attribué à la société ESPACES VERTS DES MONTS D'OR pour 65 500 € H.T.

Article 3 : Décision DC-2024-21

Le marché de travaux pour l'aménagement du PPE de la Raude – Lot 10 Porte automatique serrurerie occultations est attribué à la société MARTIN G pour 75 120.23 € H.T.

Article 4 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le
- La publication sur le site internet de la Collectivité le

Tassin la Demi-Lune, le **15 MARS 2024**

Par délégation,
Pierre BERGERET
Adjoint au Maire chargé des Finances

